

DELIBERATION N° 2004/05-04 - MARCHÉ PUBLIC – PUBLICATIONS MUNICIPALES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que le marché des publications municipales Ludres Expansion et Ludres Information arrive à échéance le 31 juillet 2004.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle consultation sous la forme d'un marché en procédure adaptée, renouvelable deux fois, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est composé de 4 lots :

Ludres Expansion : conception et impression.

Ludres Information : conception et impression.

Le montant du marché global sur trois ans s'élèverait à 160 000 € T.T.C.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 abstentions (M. GAUZELIN, Mmes BERTRAND, THIRIET, M. NOEL et M. FRANOUX).

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure pour la passation du marché des publications municipales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les contrats à venir avec le ou les prestataires retenus.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours,